

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rodez, le 16 décembre 2022

Mesures de sécurité pour les matchs de Coupe du monde de ce week-end

Considérant la nécessité de sécuriser les soirées de Coupe du monde de football 2022 des samedi 17 et dimanche 18 décembre et de prévenir d'éventuels troubles à l'ordre public, des mesures particulières sont prises par arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2022.

Du vendredi 16 décembre 20h00 au lundi 19 décembre 08h00, dans les communes de Druelle Balsac, Decazeville, Le Monastère, Luc-la-Primaube, Olemps, Onet-le-Château, Saint-Affrique, Sainte-Radegonde, Sébazac-Concourès, Rodez, Millau et Villefranche-de-Rouergue, **sont interdits** :

- la vente, l'achat, la détention, le transport et l'utilisation d'artifices pyrotechniques par les particuliers sur la voie publique.

Cette interdiction ne s'applique pas aux spectacles pyrotechniques dûment déclarés dans les délais réglementaires et tirés par des artificiers titulaires d'un certificat de qualification en cours de validité.

Contact presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr